

MON LITTORAL BRETAGNE

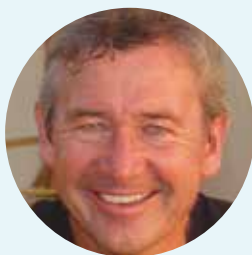


Crédit: Erwan LE CORNEGEOIS

Blancs Sablons, Le Conquet



ÉDITORIAL



Didier OLIVRY
délégué
de rivages
Bretagne

Un littoral toujours plus attractif

Plusieurs études récentes démontrent que l'espace littoral est la destination de vacances par essence. C'est un espace générateur de rêves et de fantasmes, porteur d'évasion, très fortement associé à une promesse de liberté. Il est également considéré comme accessible à tous.

Connu pour sa vocation touristique, le littoral est considéré comme un espace proposant une offre touristique structurée : c'est une destination en capacité de répondre à la plus grande variété d'aspirations pendant le séjour, qu'il s'agisse de repos, de rupture, de dépaysement, d'activité intense ou d'inactivité totale...(sources : Panorama du littoral-cahier n°2)

Dans ce domaine, la Bretagne, avec plus de 1700 km de côtes, reste la première destination pour les séjours à la mer en France.

Un enjeu pour le Conservatoire du littoral

Cette forte notoriété du littoral est une satisfaction pour le Conservatoire du littoral et ses partenaires dont les sites protégés constituent le cadre d'activités touristiques et de loisirs. Cela constitue également une grande responsabilité pour maintenir chaque jour la qualité des paysages et de la biodiversité des espaces littoraux afin de partager cette ambition avec le plus grand nombre.

Directeur de la publication : Odile GAUTHIER Rédactrice en chef : Anne KONITZ Création : LINER Communication
Crédit photos : Conservatoire du littoral sauf mention spéciale (Couverture : Erwan LE CORNEC – GEOS) Impression : P.D.I.
- Ce magazine est édité à 10 000 exemplaires



Marais de Lescors, Finistère,
acquis en 2017 par le Conservatoire

UNE PROTECTION FONCIÈRE ACTIVE EN BRETAGNE

Le bilan global de l'action du Conservatoire présente à la fin de l'année 2017 un total de 145 sites d'intervention foncière représentant 27 000 ha au 31/12/2017. Au titre des acquisitions foncières réalisées, 9679 ha sont protégés dont 1373 ha sur le Domaine Public Maritime au sein de ces sites naturels.

En 2017 : 1138 ha (157 actes) ont été inclus dans le domaine du Conservatoire, répartis sur 56 sites. Ce total inclut les 850 ha d'herbus attribués au Conservatoire du littoral sur le Domaine Public Maritime de la baie du Mont Saint-Michel.

CRÉATION ET EXTENSION DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION

Depuis l'actualisation de la stratégie foncière en 2015, le Conservatoire du littoral a étendu ses périmètres d'intervention sur 1609 ha et intégré à son patrimoine protégé 1603 ha (dont 859 ha sur le Domaine Public Maritime).

CONTACT

Délégation Bretagne : Jocelyne CHAPPELLE
j.chapelle@conservatoire-du-littoral.fr

A L'ISSUE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE JUIN 2017, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL A ÉTÉ RENOUVELÉ. IL EST Désormais PRÉSIDÉ PAR HUBERT DEJEAN DE LA BATIE, MAIRE DE SAINTE-ADRESSE ET VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION NORMANDIE.

POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DÉSIGNÉ 3 DÉPUTÉS TITULAIRES ET 3 DÉPUTÉS SUPPLÉANTS. PARMIS LES 3 DÉPUTÉS TITULAIRES DÉSIGNÉS, 2 SONT DES ÉLUS BRETONS. ILS ONT BIEN VOULU S'EXPRIMER SUR LEUR NOUVEAU MANDAT.



ENTRETIEN AVEC

Annaïg LE MEUR, Députée de la 1^{ère} circonscription du Finistère, Commission Affaires économiques

“ C'est tout d'abord un engagement de ma part en tant qu'élue du territoire breton où le Conservatoire du littoral est particulièrement impliqué. La Bretagne est emblématique des valeurs portées par le Conservatoire. Nous avons la chance de bénéficier de sites d'exceptions en partie préservés de l'action de l'Homme.

A ce titre, je soutiendrai les actions de préservation du Conservatoire via les acquisitions foncières. Je fais partie à l'Assemblée nationale de plusieurs groupes internes (*En Marche*) sur le littoral et le trait de côte. Ces sujets intéressent la majorité. Une attention particulière doit également être portée au niveau national sur le financement du Conservatoire, principalement alimenté par le Droit Annuel de Francisation et de Navigation (DAFN) qui baisse régulièrement depuis plusieurs années.

Une réforme du financement du Conservatoire pour le rendre plus pérenne est souhaitable.

Le Finistère est d'ailleurs très engagé dans la préservation des milieux naturels. L'action du Conservatoire du littoral met en valeur notre territoire et surtout notre patrimoine naturel et maritime. Cela permet à la Bretagne de promouvoir un tourisme « vert » respectueux de la nature avec des sites magnifiques comme le Cap Fréhel ou la pointe du Raz. Les acquisitions foncières d'espaces naturels ou agricoles permettent ainsi de maintenir une grande richesse de biodiversité. Les agriculteurs jouent aussi un rôle important de conservation de la biodiversité avec le retour du pâturage dans les zones humides. Enfin, je retiens les différents partenariats du Conservatoire avec les acteurs locaux ou les collectivités territoriales.”



ENTRETIEN AVEC

Jimmy PAHUN, Député de la 2^e circonscription du Morbihan, Commission développement durable et Aménagement du territoire

“ C'est peut-être une de mes plus grandes fiertés de député que d'avoir été nommé au conseil d'administration du Conservatoire du littoral.

La circonscription dont je suis l'élu va de la rade de Lorient dans sa partie Est (Locmiquelic, Port-Louis), au golfe du Morbihan dans sa partie Ouest (Locmariaquer, le Bono, Auray). Je n'oublie ni les îles, ni la ria d'Étel. 34 des 39 communes de la circonscription sont visitables depuis la mer. Tout cela pourrait justifier ma présence au sein du conseil d'administration mais c'est surtout

d'être apparenté Modem qui m'a permis d'y entrer puisque c'est le Président Marc Fesneau qui a proposé ma candidature et je ne le remercierai jamais assez.

Je connais l'action du Conservatoire depuis longtemps et je ne manque jamais de remercier Louis le Pensec d'avoir initié la loi littoral. Je me rends compte également que ce n'est pas d'un claquement de doigts que les choses se font. Mais avec plus de 40 ans d'existence je suis conscient du travail de dentelle et de patience des équipes du Conservatoire pour la préservation du littoral. Je souhaite m'inscrire dans cette continuité,

dans ce travail de longue haleine, afin de préserver l'ensemble des côtes françaises bien au-delà de mon territoire breton.

Je connais bien les côtes de France pour les avoir « tournées » pendant près de 30 ans avec le Tour de France à la Voile. Dès notre premier conseil d'administration lorsqu'il a fallu valider l'achat tant des falaises de Cabourg, de l'île Louët de la baie de Morlaix, des terrains sur la presqu'île de Crozon ou en Vendée sans parler des Mèdes de Porquerolles, j'avais envie de rappeler ici des souvenirs de régates, mais c'eût été trop long ! ”



A LA UNE

UNE ÎLE AUTONOME AU CŒUR DU GOLFE DU MORBIHAN

LE PROJET D'UN ÉQUILIBRE ENTRE USAGE ET PROTECTION DE LA NATURE

Depuis l'acquisition fin 2008 de l'île d'Ilur, le Conservatoire, en lien avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNR), œuvre pour permettre une vie en autonomie sur l'île, tout en préservant les patrimoines naturel, paysager et architectural très variés.

Très tôt, le Conservatoire et le PNR ont souhaité rechercher le maintien d'une activité humaine autonome (en eau et en énergie) sur un site insulaire.

Pour ce faire, le choix se porte sur un système énergétique à base de panneaux photovoltaïques et une source d'alimentation en eau issue d'un puits de l'île. L'ensemble de ces installations, qui a bénéficié du soutien d'EDF, permet de réduire l'empreinte écologique des usagers. Pour pérenniser sa présence sur ce site isolé, l'Homme devra s'adapter aux ressources dont il dispose, et non l'inverse.

ILUR, UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Ilur est un vrai laboratoire de développement durable sous toutes ses formes ! », rappelle David Lappartient, président du Parc Naturel



E. LE CORNEC

Régional du Golfe du Morbihan. Le plan de gestion prévoit les orientations à suivre pour préserver la biodiversité et les paysages. Un troupeau de moutons « Landes de Bretagne » participe à l'entretien des espaces naturels. Ce travail conduit par le PNR fait émerger plusieurs enjeux, tels la protection des habitats naturels de l'île, l'ouverture au public du site et le développement de la vie sur l'île dans le respect des ressources disponibles.

CONTACT :

Délégation Bretagne :
Olivier DENOUAL – o.denoual@conservatoire-du-littoral.fr
Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan :
Vincent CHAPUIS – vincent.chapuis@golfe-morbihan.bzh

A FAIRE

CRÉATION DE SENTIERS D'INTERPRÉTATION POUR TOUS LES PUBLICS DANS LE MARAIS DE PEN MANÉ – LOCMIQUELIC (56)



Plateforme d'observation

Cet espace est remarquable du point de vue écologique et paysager, notamment par la diversité de ses milieux : présence de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial et de plantes aquatiques et halophiles remarquables. Il s'agit également d'un point de vue paysager original sur la rade de Lorient.

Sa proximité immédiate avec les zones urbaines de Locmiquélic et de Lorient confère au marais de Pen Mané le statut de lieu privilégié de promenade pour un grand nombre de visiteurs. La configuration particulière de ce site, ceinturé de digues, permet aux promeneurs d'approcher d'assez près les oiseaux pour bien les observer sans pour autant provoquer leur envol.

Ainsi, depuis fin 2015, avec le soutien de la Fondation du patrimoine, les aménagements nécessaires à la découverte du site sont progressivement mis en place. D'ici l'été 2018, les derniers observatoires et panneaux d'interprétation seront mis en place.

CONTACT :

Délégation Bretagne :
Camille BLOT – c.blot@conservatoire-du-littoral.fr
Mairie de Locmiquélic :
Nathalie LE MAGUERESSE – Tél. : 02 97 33 42 24

C. DANILLO

Le marais de Pen Mané résulte d'un endiguage des années 1977-1978 à des fins d'aménagements portuaires, projet ensuite abandonné. Le marais, identifié comme domaine maritime du Port de Lorient, est propriété de la Région Bretagne depuis 2007. En 2009, la Région a transféré la responsabilité du marais de Pen Mané (65 ha) au Conservatoire du littoral via une convention de transfert de gestion, d'une durée de 35 ans.

LA PRATIQUE DE LA CHASSE SUR LES PROPRIÉTÉS DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire, en tant que propriétaire, détient le droit de chasse sur ses propriétés ; à ce titre, il est responsable de la gestion de la faune sauvage qui y est présente, soit pour la préserver (ce qui est le cas le plus fréquent) soit pour en assurer sa gestion cynégétique, notamment pour ce qui est des animaux qui sont classés comme nuisibles par arrêté préfectoral. Les animaux chassés en priorité sont les gibiers surabondants tels que les sangliers ou les lapins qui peuvent occasionner des dégâts sur les sols et la végétation, notamment sur les terrains à usage agricole. Lorsque la chasse est possible sur un site du Conservatoire, des conventions de gestion cynégétique sont conclues avec les sociétés locales de chasse, leur confiant ainsi le droit de chasser ou de réguler des animaux classés nuisibles.

Dans son approche de cette activité récréative, le Conservatoire travaille de manière prioritaire avec les acteurs locaux que sont les sociétés locales de chasse, pour une pratique populaire.

La pratique de la chasse aux oiseaux migrateurs ou sédentaires peut être autorisée, la société de chasse bénéficiaire est alors sollicitée pour réaliser en contrepartie des actions de gestion.

Près des deux tiers du domaine du Conservatoire en Bretagne n'est pas chassable (sauf régulation des animaux classés nuisibles) et est ainsi protégée par des réserves de chasse et de faune sauvage ou plus simplement par des réserves de propriétaire.

UN PARTENARIAT AVEC LES FEDERATIONS DES CHASSEURS

Le Conservatoire prend des mesures de protection du patrimoine naturel en



J-L SANSON

contractualisant avec les partenaires de la gestion cynégétique, pour encadrer les actions de chasse en fonction des enjeux naturels.

Ainsi, des accords-cadres et des conventions de partenariat sont signés avec les quatre fédérations départementales des chasseurs en Bretagne.

PAROLE DE PARTENAIRE

« Les liens entre la fédération des chasseurs du Morbihan et le Conservatoire sont à la fois très étroits et anciens, ils remontent à plus d'une vingtaine d'années. Ils permettent un partage clair des rôles de chacun dans la gestion cynégétique des espaces naturels concernés sur le littoral morbihannais.

Les échanges sont toujours constructifs et efficaces ; la facilité des échanges entre le Conservatoire et la fédération permettent un travail serein et en pleine confiance.

Ce partenariat est précieux pour la gestion des habitats et de la faune sauvage des territoires littoraux.

Il doit d'ailleurs s'inscrire dans le temps en associant les usagers locaux qui ont toujours un attachement à leur territoire. »

Bruno JAFFRE,
directeur de la fédération
départementale des chasseurs
du Morbihan.

CONTACT :

Délégation Bretagne – Gwenal HERVOUËT g.hervouet@conservatoire-du-littoral.fr et Stéphane RIALLIN : s.riallin@conservatoire-du-littoral.fr
Fédérations de chasse : Côtes d'Armor : 02 96 74 74 29 - Finistère : 02 98 95 85 35 - Ille-et-Vilaine : 02 99 45 50 20 - Morbihan : 02 97 62 11 20

INSTALLATIONS AGRICOLES DANS LES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

TÉMOIGNAGES



Vincent PRESSEUSE,
(Presqu'île de Crozon)

“ Je souhaitais réaliser ce projet d'élevage de moutons depuis un moment ; le soutien du Conservatoire du littoral a été d'une grande aide et m'a permis d'inscrire le projet dans une logique de développement durable. ”



Christophe LEFEVRE,
(Ferme du Vincin à Vannes)

“ Dans mes expériences antérieures, j'ai conseillé les éleveurs notamment sur l'agriculture biologique donc cela a beaucoup de sens pour moi de travailler dans un espace naturel protégé par le Conservatoire du littoral. D'ailleurs, je mets en œuvre des techniques de pâturage tournant, ce qui permet d'avoir un impact moindre sur le milieu et de réduire les risques de parasites pour les animaux. ”



V. PRESSEUSE

CHIFFRES CLÉS

25 000 HECTARES OCCUPÉS PAR
DES ACTIVITÉS AGRICOLES

16 %
du domaine du
Conservatoire du littoral

1 100
exploitants titulaires
de conventions d'usages

L'usage agricole au niveau national occupe environ 16% du domaine du Conservatoire, soit près de 25 000 ha.

Il s'agit de l'activité la plus représentée sur les propriétés du Conservatoire en termes d'usages socio-économiques.

Plus de 1 100 exploitants agricoles ou aquacoles sont titulaires de conventions d'usages sur des sites du Conservatoire,

soit 70% des occupations recensées sur le domaine de l'établissement.

Le Conservatoire entend favoriser des usages agricoles en parfaite adéquation avec la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, intégrés à la vie et à l'identité des territoires littoraux et en relation constante avec les instances du monde agricole.

L'AGRICULTURE : UNE ALLIÉE DE LA PRÉSERVATION DU LITTORAL

Les espaces naturels littoraux qui accueillent un usage agricole occupent encore à l'échelle nationale environ 38% des territoires des communes littorales mais sont en recul rapide, recul nettement accentué par rapport à la moyenne nationale.

Les systèmes agricoles littoraux sont fragiles car ils sont soumis aux pressions urbaines importantes sur ces territoires

à forts enjeux et très convoités pour des usages résidentiels et touristiques.

Le Conservatoire intègre dans sa stratégie d'intervention la composante agricole du « tiers naturel » et intègre cette activité comme l'une des dimensions de la gestion et de la valorisation des sites naturels, en interaction permanente avec les autres dimensions du site et dans le respect des préconisations de gestion.

LES PRINCIPALES ACTIONS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE PROTECTION DU LITTORAL

ENTRETIEN AVEC THIERRY BURLOT



Thierry BURLOT,
Vice-président
de la Région Bretagne,
chargé de l'environnement,
de l'eau, de la biodiversité
et du climat et Président
du Conseil de rivages
Bretagne-Pays de la Loire
du Conservatoire du littoral

“ La Région Bretagne est engagée dans l'appui à la protection et à la gestion de sites littoraux, notamment au travers de ses missions de labellisation et de soutien des réserves naturelles régionales sur le littoral, toutes situées en grande partie sur les terrains du Conservatoire du littoral : réserve géologique de Crozon, réserves du Sillon de Talbert, réserve du Loch, réserve interrégionale du Pont de Fer.

La Région soutient par ailleurs des actions en faveur de la biodiversité au travers de contrats nature sur différents sites du Conservatoire (île d'Hoëdic, île d'Ilur), et peut accompagner des démarches des territoires en faveur de la trame verte et bleue, y compris sur l'estran, conformément aux orientations du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Plus globalement, la Région a signé une convention avec le Conservatoire du littoral pour soutenir son action en matière d'acquisition, de gestion et de valorisation des sites littoraux.

Il faut citer également le soutien accordé aux deux opérations Grands sites en Bretagne (Erquy-

Fréhel et Gâvres-Quiberon) et au Grand site de France labellisé (Pointe du Raz, cap Sizun), dont la Région va en 2018 intégrer le syndicat mixte pour le renouvellement et le portage du label. Ces initiatives de territoire constituent des approches intégrées pour un développement local alliant la préservation de paysages et d'espaces naturels littoraux remarquables de Bretagne.

On peut évoquer le rôle moteur de la Région dans la démarche d'expérimentation d'une agence bretonne de la biodiversité et de l'eau (dimensions terrestre, aquatique et marine de la biodiversité), qui a vocation à structurer les interventions autour de ces enjeux, pour apporter aux territoires un accompagnement propice à une plus grande efficacité.

La Région sollicite également le partenariat régional pour élaborer une candidature au programme LIFE autour de l'adaptation au changement climatique et des enjeux de gouvernance, sujets prégnants pour les espaces littoraux.

L'action de la Région en soutien aux sites littoraux ne se limite pas

à la politique du patrimoine naturel et de la biodiversité, mais se concrétise évidemment au travers des dispositifs de la politique du tourisme et du patrimoine.

Elle mène notamment, en partenariat avec le Conservatoire du littoral, un projet de création de « gîtes du patrimoine » dont l'objectif est de donner une seconde vie à des biens patrimoniaux littoraux d'exception (en raison de leur intérêt historique, architectural, culturel, paysager et/ou environnemental) en créant une offre touristique innovante en terme d'accueil du public et d'expériences des visiteurs.

Enfin, la préservation et la gestion durable du littoral est évidemment au cœur de la politique régionale de la mer et du développement maritime et littoral. L'élaboration et l'animation de la charte des espaces côtiers bretons (depuis 2007), et actuellement la démarche d'élaboration d'une stratégie régionale pour la mer et le littoral, constituent des implications fortes de la Région en la matière. ”

CHIFFRES CLÉS

AVEC UN TOTAL DE 1 800 KM LINÉAIRES, LE LITTORAL BRETON REPRÉSENTE UN TIERS DE LA LONGUEUR TOTALE DES CÔTES FRANÇAISES.

C'EST UNE TERRE PRÉSENTANT UNE VARIÉTÉ REMARQUABLE DE PAYSAGES LITTORAUX : ESCARPEMENTS ROCHEUX, PLAGES DE SABLE FIN, CORDONS DE GALETS, ÎLES, MARAIS SALANTS ET RIAS.

LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL PROTÈGE ACTUELLEMENT EN BRETAGNE, PLUS DE 9 600 HA DE LINÉAIRE CÔTIER RÉPARTIS SUR PRÈS DE 150 SITES NATURELS MAJEURS. EN BRETAGNE, LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL PORTE SUR ENVIRON 27 000 HA À L'HORIZON 2050.

GRACE À L'ACTION COMPLÉMENTAIRE DES 4 DÉPARTEMENTS, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES, C'EST PRÈS DE 20% DU LITTORAL BRETON, QUI EST ACTUELLEMENT PRÉSERVÉ.

LA MAISON DU LITTORAL À TRÉVIGNON

ENTRETIEN AVEC NATHALIE
DELLIOU, COORDINATRICE
DE BRETAGNE VIVANTE EN
CORNOUAILLES

Dans quel contexte la Maison du littoral a-t-elle été ouverte au public ?

Les dunes et étangs de Trévignon constituent un ensemble naturel protégé de 300 hectares, propriété du Conservatoire du littoral. Géré par la commune de Trégunc, ce site est classé en zone Natura 2000 du fait d'une faune et d'une flore remarquables. Elle répondait à une demande du public d'informations sur la présentation du patrimoine naturel et culturel du site.

Que peut-on trouver à la Maison du littoral ?

La Maison du littoral est un point d'accueil et d'information et de sensibilisation sur la faune, la flore et les écosystèmes du site. L'exposition permanente est régulièrement complétée par des expositions temporaires.

La Maison du littoral est aussi le point de départ toute l'année de nombreuses activités



G. Schaal

nature accompagnées par un éducateur à la nature de Bretagne Vivante.

Depuis 2017, nous avons mis en place une application « Eco-balade » qui fonctionne comme un sentier d'interprétation numérique et interactif.

La Maison du littoral est ouverte au public d'avril à juin et en septembre les mercredis,

samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, et en juillet et août, tous les jours de 10h à 12h30 et de 15h à 18h30. L'entrée est libre.

CONTACT

Maison du littoral de Trévignon
Tél. : 02 98 50 00 33 / 02 98 50 19 70
animation-nature-cornouaille@bretagne-vivante.org

GARDE DU LITTORAL



LOÏC MENAND, GARDE DU LITTORAL
À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS FOUESNANTAIS

Quel a été votre parcours avant d'arriver à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ?

J'ai passé un BEP et un BAC professionnel "Entretien de l'Espace rural et Espaces verts". J'ai ensuite effectué un BTSA

"Gestion et Protection de la nature" à La Roche-sur-Yon, puis une licence professionnelle «Diagnostics et suivis agro-environnementaux» à Lille.

J'ai eu la chance d'effectuer mon stage de BTS avec Yvon Guillerm au Polder de Combrit, site qui appartient au Conservatoire du littoral. En 2007, j'ai été engagé à la CCPF pour travailler sur un programme "Bassin Versant algues vertes" et plus particulièrement sur les zones humides et la qualité des eaux.

En quoi consistent vos missions ?

Mon poste consiste à gérer les espaces naturels et la pratique de la randonnée sur le territoire. Par ailleurs, je mets en œuvre les actions sur les espèces invasives (frelons asiatiques et chenilles processionnaires). Au quotidien, je coordonne 4 agents qui sont chargés de l'entretien des espaces naturels, des

chemins de randonnée et de quelques secteurs du patrimoine de la CCPF (bassins rétention, site ICPE, zones artisanales).

Qu'est-il nécessaire de savoir quand on devient garde ?

Il est important de connaître les acteurs du territoire, tels que les associations, les usagers, ainsi que les limites de son territoire. L'action du garde vise à maintenir une présence sur le site pour informer, éduquer, prévenir des règles à respecter.

CONTACT :

Délégation Bretagne : Jérôme LE BRETON
j.lebreton@conservatoire-du-littoral.fr
Communauté de Communes du Pays Fouesnantais : Loïc MENAND
loic.menand@cc-paysfouesnantais.fr